

LE PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE DE LYON



BILAN 2020-2021

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES.....	2
INTRODUCTION.....	3
1. LE PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE.....	5
a. Les quartiers politique de la ville (QPV) concernés.....	5
b. L'intervention du PRE sur les différentes tranches d'âge.....	6
c. La prise en compte de l'égalité filles / garçons.....	8
2. UNE DYNAMIQUE PARTENARIALE.....	9
a) Dans la gouvernance et l'animation territoriale.....	9
• Les instances de pilotage.....	9
• Les instances techniques.....	9
• L'animation territoriale.....	10
b) Dans la prise en charge des situations individuelles.....	10
• Le lien avec la famille.....	10
• Le lien entre professionnels.....	11
3. DES PARCOURS INDIVIDUALISÉS QUI RÉPONDENT AUX BESOINS DE CHAQUE ENFANT.....	13
a) Le suivi individualisé.....	13
• L'accompagnement par les équipes médico-sociales scolaires municipales.....	13
• L'animation de l'équipe de réussite éducative (ERE).....	15
b) Les instances d'analyse et de suivi des situations individuelles.....	16
• Les temps de concertation des équipes de réussite éducative.....	16
• Les commissions de veille éducative.....	16
• Les ateliers regards croisés.....	17
c) Le contenu des parcours individualisés.....	19
4. LE FINANCEMENT D' ACTIONS SPÉCIFIQUES AU SERVICE DES PARCOURS.....	21
a) Les thématiques des actions.....	21
b) Focus sur deux enjeux actuels.....	22
• La santé des enfants et des jeunes.....	22
• L'accès aux loisirs.....	23
c) La nécessaire articulation avec les autres dispositifs.....	24
5. SYNTHÈSE DES AVANCÉES ET PERSPECTIVES.....	25
a) Evaluation des objectifs 2021 : les avancées de l'année.....	25
b) Perspectives.....	26
ANNEXES.....	27

INTRODUCTION

L'année 2020-2021 a encore été marquée par la crise sanitaire, qui a impacté le déroulement habituel des activités. Si les écoles sont restées ouvertes et les activités de groupe maintenues, c'est néanmoins dans un contexte changeant, contraint et anxiogène : après le premier confinement national du printemps 2020, un second a été mis en place à l'automne pendant un mois et demie, et un 3^e pendant une semaine avant les vacances de printemps 2021.

L'activité du PRE a tout de même été maintenue autant que possible dans les modalités habituelles, les interventions extérieures et les activités de groupes étant possibles. Toutefois, les rendez-vous avec les familles, les rencontres partenariales et les visites sur le terrain ont été rendus plus difficiles à organiser avec des protocoles sanitaires contraignants.

Les effets néfastes de la crise sanitaire sur les enfants sont déjà constatés, avec une émergence de difficultés ou une accentuation des difficultés préexistantes : prise de conscience de la fracture numérique, impact sur le suivi de la scolarité, augmentation du décrochage scolaire, impact sur la santé mentale, violences intrafamiliales (motif en augmentation à l'origine des informations préoccupantes réalisées par les équipes médico-sociales scolaires), etc.

La mobilisation des équipes médico-sociales des écoles a été renforcée et prend tout son sens dans ce contexte.

À ce contexte difficile se sont ajoutées des vacances de postes dans l'équipe en charge de la mise en œuvre du PRE : le poste de conseillère technique resté vacant pendant 4 mois, ainsi que celui de la coordinatrice éducative de territoire sur le 8^e arrondissement (le plus important de Lyon).

Malgré tout, les objectifs fixés pour l'année ont tout de même été mis au travail :

- Objectif 1 : Poursuivre le travail de renforcement de la place des parents dans les parcours
- Objectif 2 : Poursuivre la dynamique partenariale sur les territoires
- Objectif 3 : Développer le travail partenarial avec les collègues et renforcer l'accompagnement du public collégien
- Objectif 4 : Développer la thématique santé dans les projets et les parcours
- Objectif 5 : Développer la thématique accès aux loisirs dans les projets et les parcours

Les avancées sur ces sujets sont présentées dans les pages qui suivent et récapitulées en annexe 5.

Ce document de bilan vise à rendre visible, pour toutes les parties prenantes du PRE (financeurs, partenaires, professionnels mobilisés sur le terrain ...) :

- en quoi l'organisation du PRE de Lyon permet de poursuivre les objectifs fixés au niveau national
- en quoi les démarches et projets mis en œuvre ont contribué à répondre aux objectifs définis pour l'année,
- quelles sont les pistes d'évolution, pour permettre au conseil consultatif de réussite éducative de définir les priorités à poursuivre et inflexions à donner à la démarche.

Les données présentées sont extraites d'un outil numérique (la plateforme des parcours) qui permet aux professionnels de saisir les informations nécessaires aux suivis des parcours PRE. Pour ce faire, ils sont formés et accompagnés par l'assistante de projet PRE mais il est important de souligner que les données ne sont pas consolidées ni vérifiées par l'équipe projet, et sont donc susceptibles d'être incomplètes ou renseignées de manière hétérogène.

Au sein de la Ville de Lyon, la Direction de l'Éducation a en charge le pilotage du PRE, en lien avec la Direction du Développement Territorial. La gestion administrative et financière est confiée à la Caisse des Écoles.

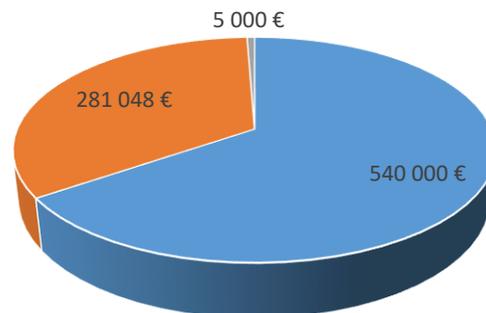
L'animation territoriale est assurée par les coordonnatrices éducatives de territoire et les conseillères techniques sociales.

L'équipe en central est composée de :

- 1 **conseillère technique PRE** (pilotage du PRE sur l'ensemble du territoire)
- 1 **assistante de projet PRE** (gestion administrative du PRE)
- 1 **responsable** et 1 **gestionnaire comptable de la Caisse des Ecoles** (suivi financier du dispositif)
- 5 **coordonnatrices éducatives de territoire** (déclinaison du projet éducatif sur le territoire et animation du PRE sur les QPV)
- 2 **conseillères techniques sociales** (appui aux assistantes sociales des écoles)

Pour permettre la mise en œuvre du PRE sur le territoire, la Caisse des Ecoles perçoit une subvention de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires. Toutefois, le budget réel dédié au dispositif intègre la mise à disposition du personnel médico-social de la ville de Lyon. Le budget total incluant cette valorisation s'élève à **826 048 €**.

Répartition du budget global :



- SUB ANCT
- Valorisation temps de travail des EMS et CET
- SUB DDT (Ville de Lyon)

1. LE PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Le Programme de réussite éducative (PRE) a vocation à accompagner les enfants de 2 à 16 ans en fragilités multiples, repérés par la communauté éducative. La population cible sur le territoire lyonnais représente :

11 202 enfants et jeunes scolarisés dans **46** établissements scolaires -

20 maternelles - 2 878 enfants scolarisés

17 élémentaires - 3 926 enfants scolarisés

9 collèges - 4 398 jeunes scolarisés

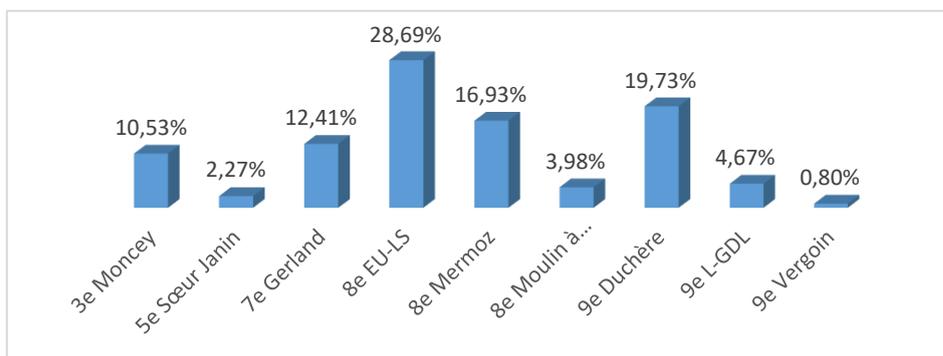
a) Les quartiers politique de la ville (QPV) concernés

Le PRE intervient sur les 9 quartiers prioritaires de la politique de la ville¹ :

- 3^e arrondissement : Moncey
- 5^e arrondissement : Sœur Janin
- 7^e arrondissement : Gerland
- 8^e arrondissement : Etats-Unis Langlet Santy, Mermoz et Moulin à vent
- 9^e arrondissement : Duchère, Loucheur-Gorge de loup et Vergoin

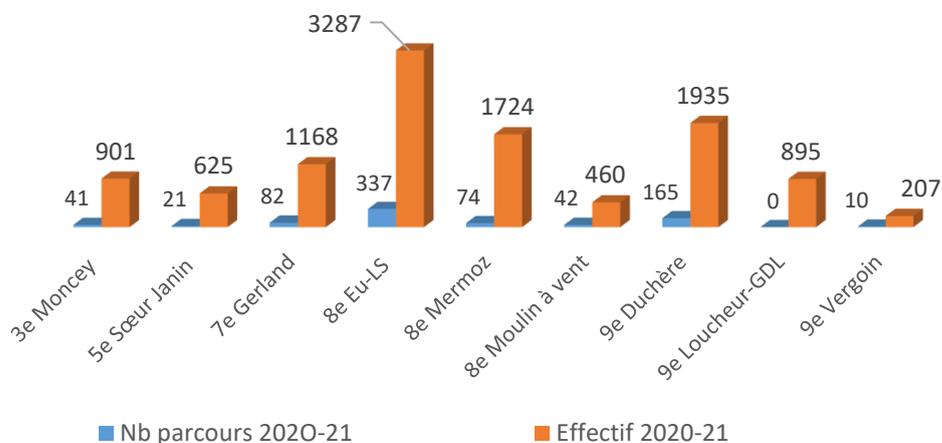
Le nombre de projets et de parcours varient fortement selon les QPV mais sont proportionnels à leur taille, et donc au nombre d'enfants potentiellement bénéficiaires.

Répartition du budget dédié aux projets par QPV



¹ Cf. Cartographie - annexe 2

Répartition du nombre de parcours par QPV par rapport au public cible



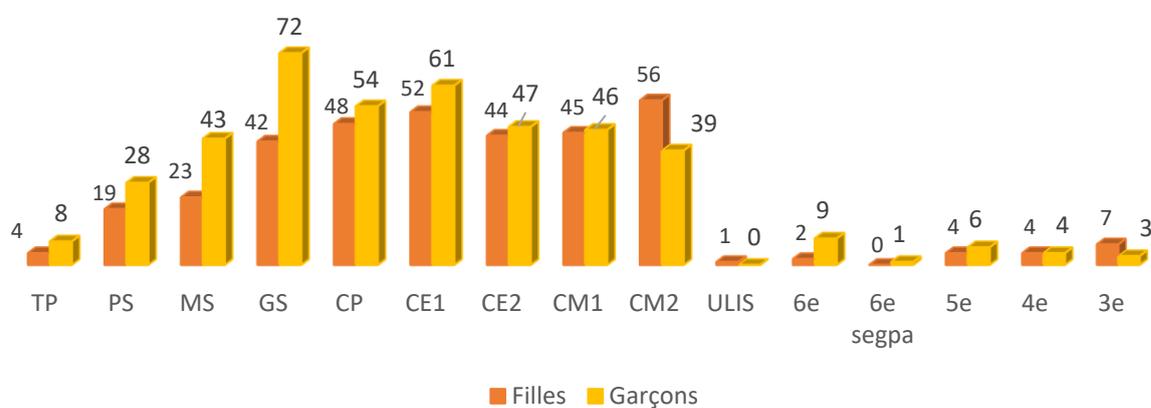
Le second graphique montre qu'il n'y a aucun parcours sur le QPV Loucheur-Gorge-de-Loup qui comporte pourtant un groupe scolaire et un collège, et cela s'explique par deux éléments :

- au collège Jean de Verrazane : il n'y a pas d'équipe de réussite éducative, donc la démarche PRE n'est pas mise en œuvre au sein de cet établissement,
- à l'école Jean Zay : les parcours individuels sont renseignés de manière incomplète sur la plateforme, et ne sont donc pas pris en compte dans les données exploitées.

b) L'intervention du PRE sur les différentes tranches d'âge

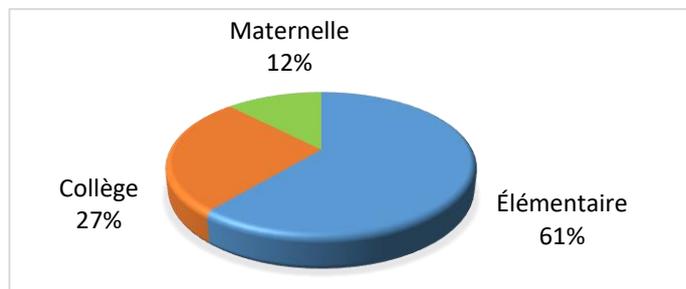
Les enfants scolarisés en élémentaire représentent la grande majorité des parcours et des bénéficiaires des actions PRE. Les enfants de maternelle sont moins représentés dans les parcours, et les collégiens de manière très faible.

Répartition des parcours par niveau de classe et par genre



Le PRE intervient tout de même sur la tranche d'âge des collégiens via des projets qui se sont développés.

Répartition financière des actions PRE par niveau de classe



Nombre de parcours collégiens



41 en 2020-2021

93 en 2019-2020

Nombre de projets à destination des collégiens



24 en 2020-2021

18 en 2019-2020

Alors qu'un de nos objectifs était d'augmenter l'accompagnement du PRE auprès des collégiens, le nombre de parcours est en diminution par rapport à l'an dernier : cela s'explique par des changements dans les équipes de deux collèges (Gabriel Rosset et Jean Charcot) qui a mis à mal la continuité de la démarche PRE au sein des établissements.

Afin de renforcer l'accompagnement individuel des collégiens, l'expérimentation d'un poste de référent de parcours va être menée sur le 9^e arrondissement. Il sera un interlocuteur visible et identifié par les établissements scolaires et les acteurs socio-éducatifs du territoire, et assurera la mise en œuvre et le suivi de parcours individualisés, en lien étroit avec les familles. La fiche de poste a été réalisée en vue d'un recrutement début 2022.

Par ailleurs, en 2020-21, la dynamique avec les partenaires du second degré a été relancée avec des rencontres avec les services de la Métropole pour réexpliquer le PRE et définir des modalités de collaboration. La solidité du partenariat avec les collèges passe aussi par l'intégration de deux représentants du second degré au Conseil consultatif de réussite éducative (une directrice académique adjointe et un principal de collège), ainsi que la présence des services de la Métropole. Lors des deux conseils consultatifs, seul le principal de collège était présent.

Les maternelles sont également moins représentés que les élémentaires, mais même si cette tranche d'âge n'a pas fait l'objet d'attention particulière cette année, le nombre a augmenté :

Nombre de parcours maternelles



240 en 2020-2021

165 en 2019-2020

Nombre de projets à destination des maternelles



18 en 2020-2021

19 en 2019-2020

c) La prise en compte de l'égalité filles / garçons

Par rapport au total de parcours individuels, les filles représentent **45 %** et les garçons **55 %**. Ces chiffres sont constants (43 % et 57 % sur 2019-20) et conformes à la moyenne nationale.

Après la formation de la responsable de la Caisse des Écoles et de la conseillère technique PRE au budget intégrant l'égalité (BIE), la prise en compte de l'égalité filles-garçons a été intégrée aux critères de sélection des actions financées par le PRE.

95 % des porteurs de projets ont répondu explicitement, à cet axe :

EXEMPLES
de prise en
compte du
principe de
l'égalité
filles/garçons
dans les projets

- "Équilibre des enfants repérés et choix des livres / albums pour modifier les représentations stéréotypées"
- "Égalité de temps de parole / Mise en valeur de la parole plutôt que l'appartenance sexuée"
- "Choix des thèmes abordés par les contes pour faciliter l'acquisition et l'intégration de ce principe"
- "L'équipe de comédien et de comédienne est sensibilisée aux questions d'égalité F/H"
- "Travail avec l'Association Agir pour l'Égalité afin de proposer des séances thématiques avec les enfants et les parents présents"
- "Les arts du cirque sont une discipline qui se libère de la notion de compétition, ainsi les enfants sont amenés à collaborer ensemble quelque soit leur genre".

2. UNE DYNAMIQUE PARTENARIALE

La démarche pluridisciplinaire du PRE se décline à chaque niveau, depuis la gouvernance jusqu'au suivi des situations individuelles.

a) Dans la gouvernance et l'animation territoriale

Les instances de gouvernance et d'animation territoriale ont toutes eu lieu cette année. Elles ont permis de réunir autour de diverses thématiques toutes les parties prenantes du PRE :

- Les animateurs de réussite éducative
- les porteurs de projets
- Les partenaires institutionnels
- Les coordinatrices éducatives de territoire
- Les conseillères techniques sociales et PRE

• Les instances de pilotage

Comité de la Caisse des Écoles (CCDE)

Instance décisionnelle qui règle par délibérations le fonctionnement du dispositif

- 3 CDE en 2020-2021

Conseil consultatif de réussite éducative (CCRE)

Il est compétent pour toute question concernant les choix, les orientations et la répartition des crédits affectés au PRE.

- 2 CCRE en 2020-2021

• Les instances techniques

Groupe technique institutionnel (GTI)

Groupe de réflexion partenariale sur des thématiques spécifiques

- 1 GTI en mai 2021 sur l'évolution de l'appel à projets

Comité de programmation

Groupe technique qui émet un avis sur les projets déposés dans le cadre de l'appel à projets du PRE, pour proposition au CCRE

- 1 comité en septembre 2020

- **L'animation territoriale**

La dynamique partenariale est assurée par les coordinatrices éducatives de territoire qui œuvrent au plus près des structures et des établissements scolaires.

Outre les temps de rencontre et de régulation au quotidien, des temps plus formels sont organisés régulièrement, en lien avec la conseillère technique PRE et les conseillères techniques sociales :

Les rencontres territoriales

Réunions périodiques qui rassemblent les animateurs de réussite éducative et, pour certaines, les partenaires institutionnels ou associatifs

- 1 à la rentrée 2020
- 1 en février 2021 sur le thème de la santé

Les ateliers regards croisés

Echanges entre professionnels autour de situations complexes

- 6 séances
- 6 situations examinées

Les commissions de veille éducative

Instance pluridisciplinaire au service de situations de décrochage scolaire et/ou social, associant la famille

- 4 séances
- 9 situations examinées

Ces différentes instances permettent de faire vivre le travail de réseau avec les partenaires qui doivent être impliqués dans le PRE. Or depuis quelques années, les commissions de veille éducative ne sont plus saisies par les professionnels et ne constituent plus un levier opérant pour rassembler les acteurs d'un territoire.

En revanche, les ateliers regards croisés, s'ils ne sont pas une instance d'animation territoriale en tant que telle, participent fortement à la dynamique et à la communication entre les professionnels. C'est ce qui a été constaté par la coordinatrice éducative de territoire et les partenaires du 3^e arrondissement où 3 ateliers ont eu lieu cette année².

b) Dans la prise en charge des situations individuelles

- **Le lien avec la famille**

Parmi les acteurs mobilisés dans l'élaboration des parcours des enfants et des jeunes, il en est un incontournable : la famille. Or, leur implication est hétérogène selon l'organisation des différentes équipes de réussite éducative, les difficultés rencontrées, etc.

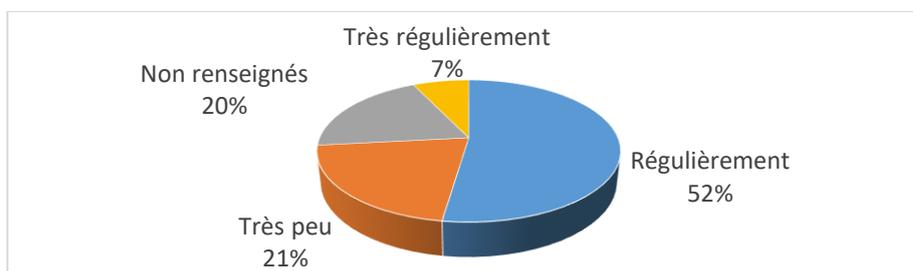
Un des objectifs de l'année 2020-21 était de créer un outil qui formalise un temps avec la famille au moment de l'entrée en parcours. A l'issue de groupes de travail participatifs, un document de partage des besoins et des objectifs du parcours, signé par le référent et la famille, a été mis en place début 2020 : la « fiche dialogue ». Elle a cependant été peu utilisée du fait du contexte de la crise sanitaire qui a entraîné la réduction des rencontres avec les familles en présentiel. Un bilan de son utilisation a été lancé en juin 2021 mais seulement 18 ARE ont répondu.

Après l'entrée en parcours, les parents sont rencontrés à plusieurs reprises, à des rythmes variables.

² Voir focus Ateliers Regards Croisés p. 18

Sur les 772 parcours, cette donnée est renseignée pour 621 d'entre eux :

Rythme de rencontres avec la famille



Pour favoriser et prendre soin de ce lien privilégié, le critère de l'implication de la famille a été ajouté dans la fiche projet que les structures doivent renseigner lors du dépôt d'un projet dans le cadre du PRE. L'ensemble des projets financés intègre donc cette dimension, sous formes diverses :

EXEMPLES de prise en compte de la place des parents dans les actions

- "Accueil et échanges avec les parents en début et fin de séance / chaque parent indique ce qui lui semble le plus important pour leur enfant, les motivations à faire l'atelier"
- "Participation aux ateliers et présence aux spectacles. Organisation d'un temps de goûter dansé à chaque fin de période. Prise de conscience des parents qu'ils s'engageaient dans un réel projet et qu'ils n'étaient pas simples "consommateurs" d'une activité".
- "Un contrat d'engagement est signé par les différentes parties. Des temps de rencontres avec les parents sont programmés, participation à une séance, bilan et restitution en fin de parcours".

Le souci d'intégrer la famille à sa juste place dans toutes les étapes du parcours est partagé par tous les professionnels. La mise en place de ces différents outils permet de mesurer le niveau d'implication de la famille dans les parcours et les actions.

• Le lien entre professionnels

Il s'établit dès le début du parcours et à différentes étapes :

- Identification des enfants pouvant bénéficier du PRE
- Temps d'échanges autour des situations (équipes éducatives, équipes de suivi de scolarité, groupe de prévention de la délinquance, ...)
- Instances spécifiques : ateliers regards croisés et commissions de veille éducative

Les animateurs de réussite éducative en sont garants, mais il est primordial que l'ensemble des professionnels soient engagés dans la démarche pour qu'elle soit ancrée dans l'école et perdure au-delà des investissements personnels. Pour cela, un travail de redynamisation de la communication autour du PRE au sein des écoles sera à mener : présentation du PRE à l'ensemble de l'équipe éducative à la rentrée, formalisation des rôles de chacun et de l'organisation de l'équipe de réussite éducative, outils de communications adaptés, etc.

De plus, pour que ces échanges soient ouverts à tous les professionnels (et pas seulement ceux qui sont déjà impliqués dans le PRE), la visibilité de la démarche reste à améliorer pour élargir et enrichir le réseau de partenaires. À titre d'exemple, à ce jour, seuls **3,75 %** des parcours sont orientés vers le PRE par des professionnels extérieurs aux établissements scolaires.

Pour permettre l'implication de tous les acteurs (déjà partenaires ou non), il s'agira de travailler sur l'amélioration de la lisibilité du PRE via des outils de communications adaptés.

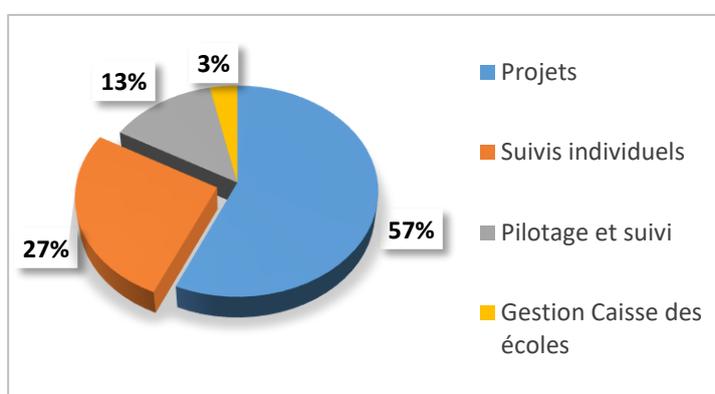
3. DES PARCOURS INDIVIDUALISÉS QUI RÉPONDENT AUX BESOINS DE CHAQUE ENFANT

a) Le suivi individualisé

L'essence même du PRE réside dans l'individualisation des réponses apportées aux besoins, qui constituent un parcours sur-mesure. C'est pourquoi une partie significative de la subvention de l'ANCT est mobilisée pour la rémunération des professionnels assurant le suivi individuel des enfants et des jeunes :

27 % de la subvention ANCT dédiée aux suivis individuels :

- Vacances des animateurs de réussite éducative
- Renfort du temps de travail des professionnels du service médico-social dans les écoles en PRE



- L'accompagnement par les équipes médico-sociales scolaires municipales

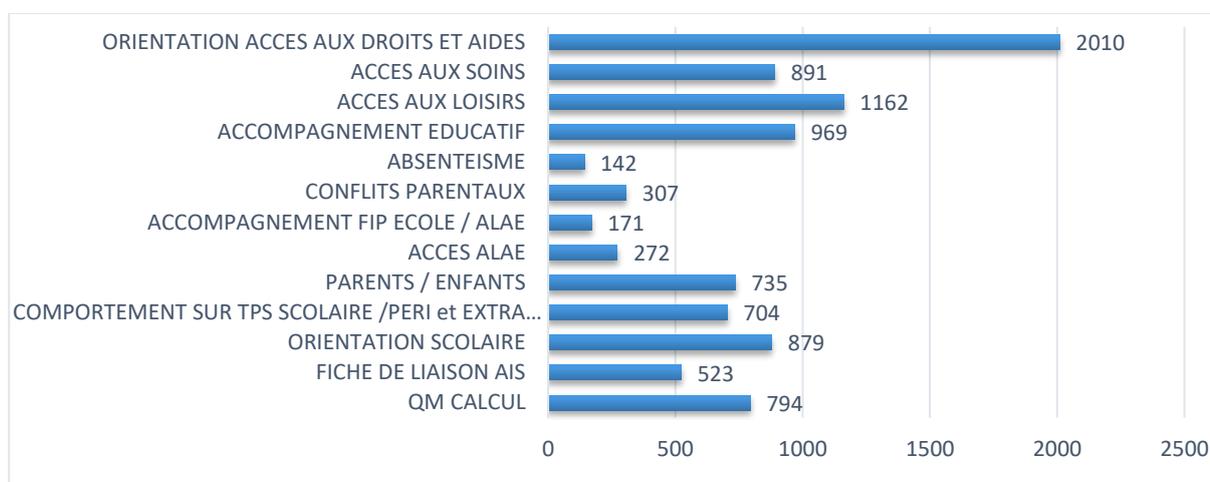
La Ville de Lyon déploie un service médico-social qui a pour vocation de répondre aux besoins médico-sociaux des enfants et lever les freins aux apprentissages. Ainsi dans chaque école, une équipe médico-sociale (médecin, infirmier et assistant social) est au service des enfants et de leur famille, de la grande section de maternelle au CM2.

	Assistants sociaux	Infirmiers	Médecins
Nombre de postes sur l'ensemble du territoire lyonnais	24	43	8
Nombre de postes dans les écoles en PRE	14 (+1 AS maternelle Cité Educative)	16	5

Les équipes médico-sociales ont une intervention renforcée dans les écoles situées dans les quartiers prioritaires, avec un temps de présence dans ces établissements plus important. Elles sont mobilisées pour :

- La prévention précoce et les orientations vers le droit commun en matière de santé en partenariat étroit avec la Protection Maternelle et Infantile (PMI), le Centre Médico-Psychologique (CMP) et autres professionnels de santé libéraux,
- Améliorer l'ouverture culturelle et d'accès aux loisirs en lien avec les structures socio-éducatives de quartier
- La prise en compte des besoins sociaux et éducatifs des familles en lien avec les services de la Métropole, etc.

Nombre de suivis sociaux par thématiques d'interventions



L'intervention des équipes médico-sociales consiste principalement à accompagner les familles dans l'accès aux droits, à des aides diverses et aux loisirs, ainsi que sur des questions éducatives.

Des interventions renforcées dans les écoles en périmètre PRE

> **3 206** enfants bénéficient d'un suivi social
 > **11,8 %** des enfants scolarisés de la grande section au CM2

> **11 %** des suivis sociaux concernent des enfants en parcours PRE

À la rentrée 2021, afin de renforcer les moyens dédiés à la mise en œuvre du PRE dans les écoles concernées, un poste permanent d'assistante sociale a été créé sur le 9^e, et un poste en CCD a été transformé en poste permanent titulaire sur le 8^e pour répondre à la charge de travail en lien avec les missions PRE.

Ainsi, la cartographie des secteurs des assistantes sociales a été revisitée pour leur permettre d'avoir un secteur ne comportant qu'une seule école en PRE.

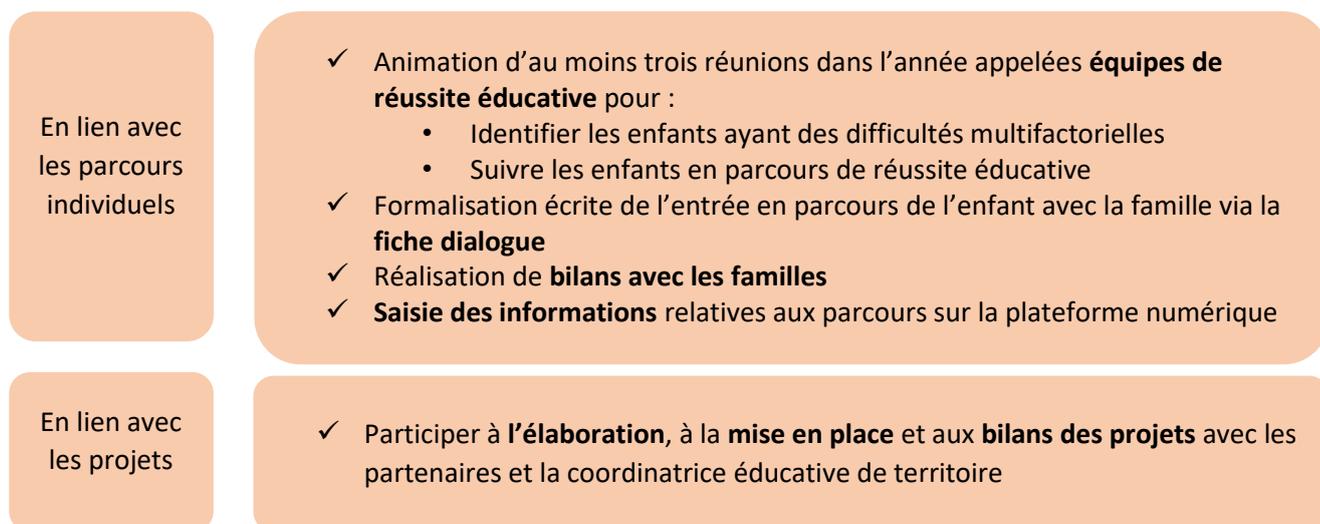
De plus, alors que la mission d'animateur de réussite éducative était jusqu'alors sur la base du volontariat, elle a été intégrée à la fiche de poste des assistantes sociales en école PRE, et devient donc obligatoire.

- **L'animation de l'équipe de réussite éducative (ERE)**

Le personnel médico-social, ainsi que l'ensemble des acteurs de la communauté éducative (professionnels et parents) composent les équipes de réussite éducative. Elles doivent être constituées dans chaque établissement scolaire relevant du périmètre du PRE pour organiser sa mise en œuvre. Elles réunissent l'ensemble des acteurs de la communauté éducative (professionnels et parents).

L'animation de ces équipes est confiée à des animateurs de réussite éducative (ARE), professionnels volontaires de l'Éducation nationale et de la Ville de Lyon. Ils doivent être identifiés dans chacun des établissements scolaires relevant du périmètre du PRE, et ce sont elles qui mettent en œuvre la démarche.

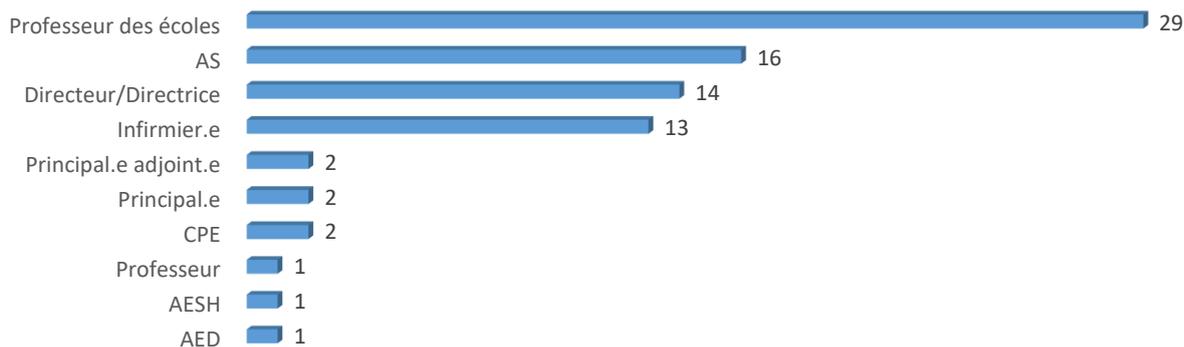
Les missions des ARE



En 2020-2021 :

- **38** équipes de réussite éducative
- **81** animateurs de réussite éducative
- 6 établissements non pourvus d'ERE (sans animateur de réussite éducative volontaire identifié) :
 - 4 collèges : Gabriel Rosset (7^e), Henri Longchambon (8^e), Jean Mermoz (8^e), Jean de Verazanne (9^e)
 - 2 écoles : Mermoz A et B (8^e)

Les animateurs de réussite éducative sont issus pour **67%** de l'Éducation nationale, et **33 %** de la Ville de Lyon avec la répartition suivante :



b) Les instances d'analyse et de suivi des situations individuelles

• Les temps de concertation des équipes de réussite éducative

Les échanges entre professionnels autour des situations individuelles sont organisés en prenant appui sur des temps de concertation déjà existants dans les écoles :

- en maternelle et élémentaire : équipes éducatives, équipes de suivi de scolarité, temps de concertations des équipes médico-sociales, ...
- au collège : points élèves, groupe de prévention du décrochage scolaire (GPDS),...

Les équipes définissent leurs propres modalités de fonctionnement en fonction de l'organisation de l'établissement scolaire. Il y a néanmoins des invariants :

- au moins 3 rencontres doivent être organisées dans l'année pour évoquer les situations individuelles
- la communication entre les différents professionnels doit être assurée pour garantir des regards croisés et complémentaires sur les situations
- l'accord et l'implication de la famille dans le parcours doivent être recherchés et formalisés (via notamment la signature d'une fiche d'engagement réciproque)

• Les commissions de veille éducative

Existantes à Lyon depuis 2002, ces instances pluridisciplinaires sont animées par les conseillères techniques sociales scolaires. Elles s'adressent à des enfants présentant des signes de rupture scolaire et/ou sociale (ex : difficultés de comportement, potentiel décrochage, exclusions, difficultés de santé, difficultés socio-éducatives, accompagnement des transitions). Elles proposent, en présence des parents, de construire un projet global en s'appuyant sur les ressources des familles et sur les compétences des professionnels du territoire concerné.

Les commissions de veille éducative sont depuis quelques années très peu utilisées. Elles ont fait l'objet en 2017-2018 d'une remise à plat avec les partenaires qui n'a pas eu pour effet de la solliciter davantage.

En 2020-2021, **9** situations ont été examinées lors de **4** commissions de veille éducative :

QPV concerné	Nombre de suivis	Niveau de classe	Sollicitant	Objectifs
7e (hors QPV)	3	CM2	AS scolaire	Accompagner l'entrée au collège
7e (hors QPV)	1	CP	AS scolaire	Favoriser l'ouverture culturelle et sportive
Mermoz	2	4 ^e et 5 ^e	Principal adjoint	Prévenir le décrochage scolaire
Moulin à vent	2	CM2	AS scolaire	Accompagner l'entrée au collège / Mise en place d'un accueil spécifique au collège

- **Les ateliers regards croisés**

Au regard du peu d'orientation vers la veille éducative et dans l'objectif de répondre à un besoin exprimé par certains professionnels, une expérimentation est en cours depuis janvier 2021 : les ateliers regards croisés. Organisés par les coordinatrices éducatives de territoire, ces temps d'échanges entre professionnels leur permettent de faire le point sur des situations complexes, avec l'appui de l'association Ecole et Famille. L'animation de la séance par l'utilisation de la méthode du socio-génogramme permet de schématiser et rendre visible toutes les ressources qui entourent la famille, et placer la famille au cœur de son projet.

Cette expérimentation devra être évaluée et permettre d'affiner la réflexion sur une manière de travailler et d'échanger entre professionnels qui soit opérante pour les professionnels, tout en redonnant toute leur place aux familles.

ZOOM sur les ateliers regards croisés

6 ateliers se sont déroulés entre janvier et juin 2021

Pour étudier **9 situations** sur **4 arrondissements** :

3^e (3) – 7^e (1) – 8^e (1) – 9^e (1)

Les professionnels qui ont saisi les ateliers

- Centre social Bonnefoi (3^e)
- Ecole élémentaire Aristide Briand (7^e)
- Ecole élémentaire Kennedy (8^e)
- Métropole : intervenante sociale en charge d'une mesure d'accompagnement (9^e)

Partenaires mobilisés (dans l'ensemble)

- Education nationale : principaux de collèges, directeurs d'écoles, enseignants, enseignants spécialisés (RASED, UPE2A), assistante sociale de collège
- Directeurs d'accueils de loisirs des écoles
- Equipes médico-sociales des écoles
- Associations
- Prévention spécialisée
- Centres sociaux, MJC, Maisons de l'Enfance
- Service de la Métropole

Ce que cela a permis : 2 exemples

Le socio-génogramme a été montré et expliqué à la maman. Elle va mieux, elle a pris conscience qu'il y avait de nombreux professionnels autour d'elle. Elle a fait avancer des choses qui étaient bloquées depuis des années : demande de logement, lien avec la métropole, etc.

La mère s'est rendu compte de toutes les ressources mobilisées autour d'elle. La situation reste compliquée mais elle va mieux, elle a déménagé et trouvé un travail. ADOS a été en lien avec la psychologue et le référent du jeune, l'avocate, l'éducateur, la psychologue de la maman, la psychologue de la grande, le collège et l'assistante sociale qui s'est occupée de l'IP. La mère s'est servie du socio-génogramme et l'a montré à de nombreux professionnels de son entourage. La mère et les trois enfants sont partis en vacances ensemble, le dossier vacances a été réalisé rapidement. La jeune fille a trouvé un stage à Paris et un appartement. ADOS s'est mis en contact avec le père même si, pour le moment, pas de collaboration possible.

c) Le contenu des parcours individualisés

772 parcours individuels ont été mis en place au cours de l'année 2020-2021.

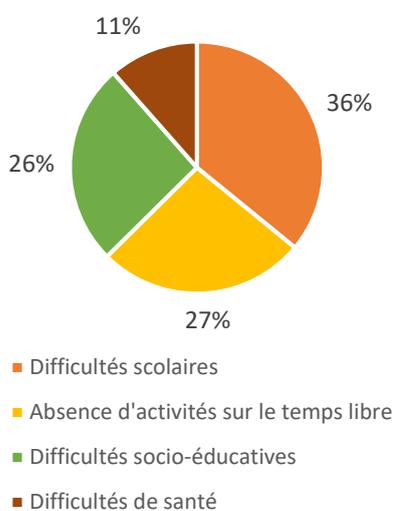
Ils ont concerné **351** filles et **421** garçons.

La durée moyenne d'un parcours est de **15,6 mois** (minimum 1 mois / maximum 4 ans ½).

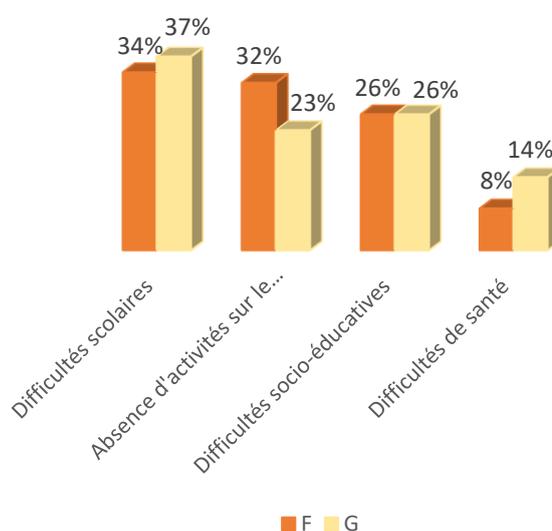
Les parcours individuels sont élaborés pour répondre à des problématiques qui ont été repérées par les professionnels et partagés avec les parents. Elles sont classées en 4 catégories :

Les problématiques à l'origine des parcours

Répartition par type de problématique

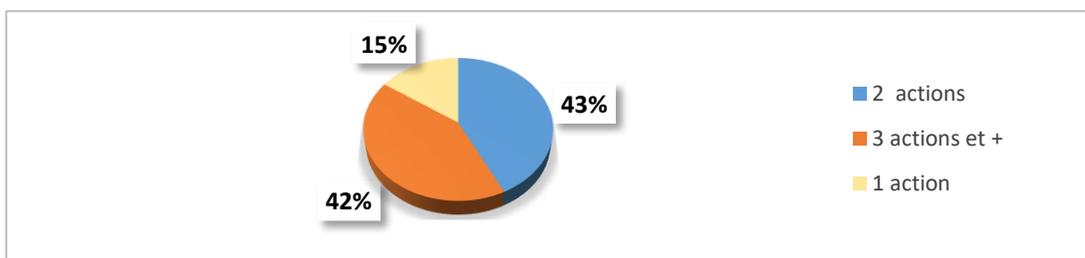


Répartition par type de problématique et genre



Le nombre de garçons accompagnés étant globalement plus élevé (ils représentent 55% des suivis), la répartition est plutôt équilibrée entre les garçons et les filles dans chaque problématique.

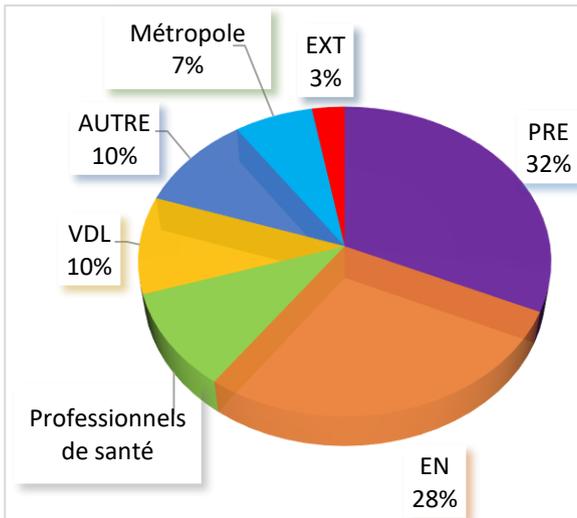
Afin de répondre à ces problématiques, les parcours individuels doivent être élaborés à partir de plusieurs actions. Or, on constate que 15% des parcours n'en comportent qu'une.



Plusieurs raisons peuvent l'expliquer : les actions de droit commun ne sont pas toutes renseignées dans la plateforme, et/ou des formations régulières sont nécessaires pour rappeler le fonctionnement et les attendus de l'outil, etc. Des outils devront être élaborés pour accompagner les professionnels et fiabiliser la saisie des données.

Les actions mobilisées pour répondre aux objectifs du parcours s'appuient sur le droit commun. Les actions spécifiques financées dans le cadre du PRE peuvent également venir en complément.

Part des actions selon l'institution d'origine sur l'ensemble des actions mobilisées dans les parcours



Actions spécifiques PRE : 32 %

Actions du droit commun : 68 %

- « EN » = dispositifs Education nationale : accompagnement éducatif, AESH, PPRE, UPE2A, Rased, aide pédagogique complémentaire, ...

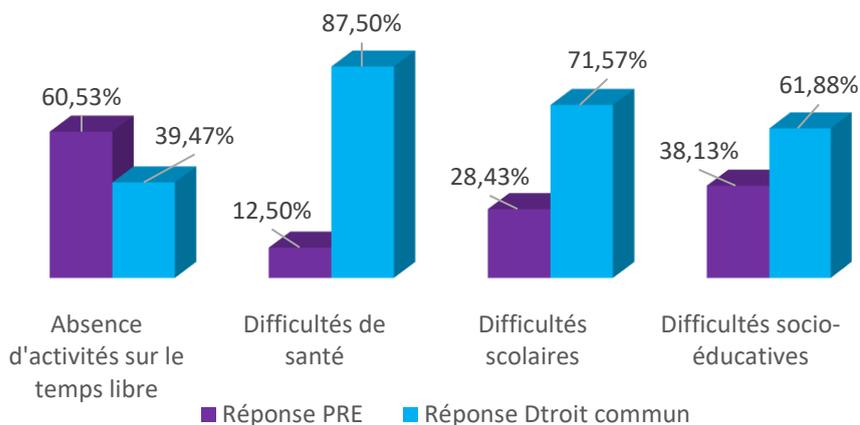
- « VDL » = dispositifs Ville de Lyon : accomp. inscription activités extrasco., accomp. médico-social, accomp. Social, dispositifs ticket sport culture et coup de pouce cla, ...

- « EXT » = intervenants extérieurs (centres sociaux, ...), accomp. extrascolaire, aide aux devoirs, aide à la scolarité, ...

- « Métropole » : aide éducative, accomp. service social, orientation MDPH, PMI, ...

- « Professionnels de santé » : suivis orthophonie, psychologie, ophtalmologie, ...

Si on considère chaque thématique à l'origine des parcours, la répartition est la suivante :



A l'exception de l'absence d'activité sur le temps libre, les parcours PRE prennent majoritairement appui sur l'offre du droit commun.

4. LE FINANCEMENT D' ACTIONS SPÉCIFIQUES AU SERVICE DES PARCOURS

Le PRE finance des actions qui viennent en complément du droit commun. Elles sont construites à partir de constats faits par la communauté éducative qui ne trouve pas de réponse parmi l'offre existante sur le territoire. Les actions ainsi mises en place bénéficient exclusivement aux enfants en parcours PRE.

Le montant total alloué aux actions s'élève à **304 962 €**.

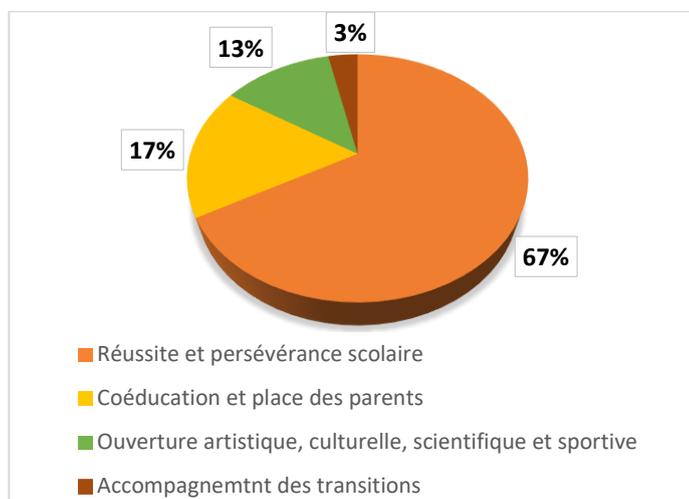
En 2020-21, **43** projets déclinés en **98** actions, portées par **30** porteurs de projets ont été financés.

a) Les thématiques des actions

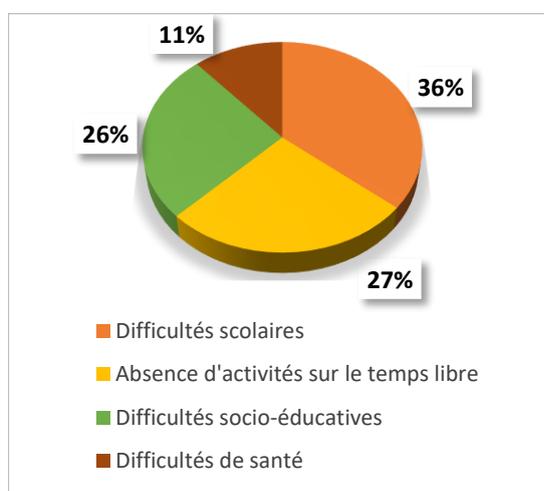
Les actions financées sont déclinées selon 4 axes d'intervention :

- Réussite et persévérance scolaire
- Accompagnement des transitions
- Ouverture artistique, culturelle, sportive et scientifique
- Coéducation et place des parents

Répartition des actions par axes d'intervention



Les problématiques à l'origine des parcours



Il est intéressant de mesurer la corrélation entre la répartition des actions par axe d'intervention et la représentation des problématiques à l'origine des parcours. Or l'exercice est rendu complexe car les typologies ne correspondent pas exactement. Pour une meilleure cohérence avec la typologie des problématiques à l'origine des parcours et la terminologie utilisée par les services de l'Etat, les axes d'intervention des actions devront être redéfinis.

Néanmoins, on constate que la difficulté principale à l'origine des parcours concerne les difficultés scolaires, et l'axe principal d'intervention des projets PRE sont liés : actions en faveur de la réussite et persévérance scolaire (axe d'intervention n°1) pour répondre à des difficultés scolaires (problématique n°1).

b) Focus sur deux enjeux actuels

La santé et l'accès aux loisirs sont des enjeux qui ont été fortement identifiés, et un des objectifs de l'année 2020-21 consistait à développer des actions d'accompagnement sur ces thématiques dans les parcours.

- **La santé des enfants et des jeunes**

Dans nos outils de suivis actuels, on constate que l'axe relatif à la santé des enfants et des jeunes n'apparaît pas en tant que tel dans les thématiques des actions, ni dans les axes mis au travail dans les parcours.

Néanmoins, avec les données dont nous disposons à ce jour, il apparaît que dans **10%** des parcours, un accompagnement autour de la santé est mis en place.

Cette dimension est traitée également à travers des actions, qui sont classifiées d'autres axes, comme exemple celle portée par l'Association pour la Prévention en Orthophonie du Rhône (APPOR) :

Le jardin des mots

- **Thématique** : co-éducation et place des parents
- **Description** : Cette action cible les familles repérées comme présentant un risque langagier : parents qui manquent d'outils pour aider les enfants à développer leur communication et leur langage, inquiets à propos du développement du langage de leur enfant, qui se questionnent sur leur langue maternelle et ne savent pas s'ils doivent l'apprendre à leurs enfants, etc.

4 ateliers sur 4 mois seront proposés aux parents et à leur enfant. Chaque orthophoniste rencontrera les parents durant des entretiens individuels avant le premier atelier et après le dernier atelier. La question du plurilinguisme sera prise en compte.

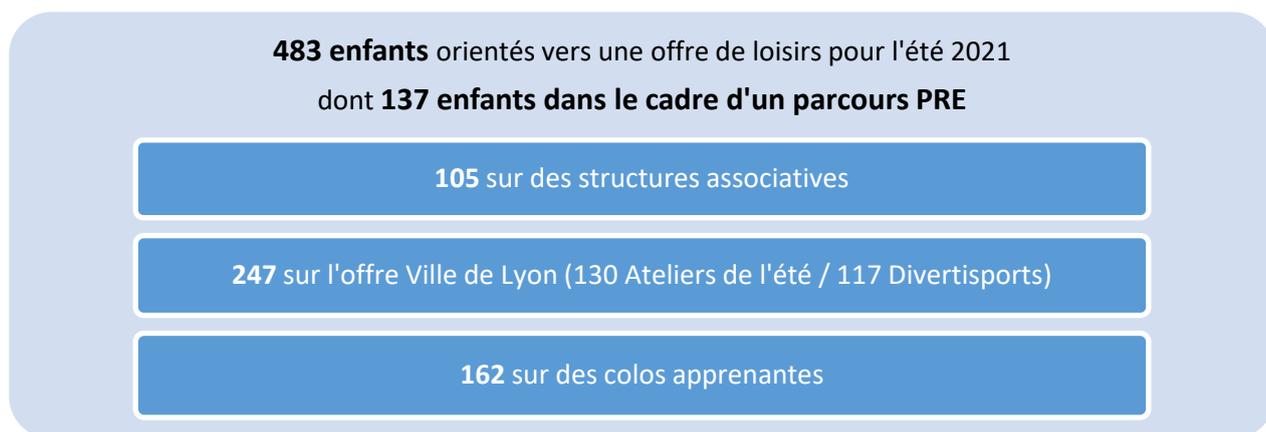
Il y a eu des avancées sur cet enjeu en 2020-21 :

- 2 nouvelles actions travaillées avec des partenaires (Action Basket Citoyen et une art-thérapeute) dans le 8^e arrondissement pour répondre à des besoins repérés par les écoles
- Une action mise en place en partenariat avec l'Association de Prévention en Orthophonie du Rhône (APPOR – voir plus haut)
- des prises de contact avec la mission santé de la Ville de Lyon et des acteurs locaux œuvrant dans le champ de la santé pour permettre de repérer le champ d'intervention de chacun et amorcer des partenariats

Cet axe devra faire l'objet d'une attention particulière l'année prochaine, pour contribuer à répondre aux besoins qui se sont renforcés suite à la crise sanitaire.

- L'accès aux loisirs

Le PRE s'est associé aux dispositifs politique de la ville et éducatifs pour la mise en œuvre d'actions pour répondre à l'enjeu de l'accès aux loisirs. Les assistantes sociales ont été mobilisées, particulièrement en amont des vacances estivales, pour orienter les familles sur les « places réservées » dans le cadre des dispositifs mis en œuvre sur la Ville de Lyon (les ateliers de l'été, Divertisport, accueils de loisirs associatifs, stages de réussite et école ouverte), ainsi que sur le dispositif des « colos apprenantes ».



Plusieurs services de la Ville de Lyon ont œuvré pour développer et faciliter les orientations vers une offre de loisirs pour l'été 2021. Grâce à l'augmentation des places et une communication anticipée, les assistantes sociales ont pu prendre le temps nécessaire pour travailler un départ avec les familles, ce qui a constitué un levier supplémentaire très intéressant dans les parcours.

Ces deux thématiques restent des préoccupations importantes et demandent à être développées dans les parcours et les projets.

Pour davantage répondre aux besoins identifiés et notamment à ces enjeux forts (et d'autres tels que le décrochage scolaire, l'accompagnement des transitions, etc.) un travail de réflexion sur la cohérence entre les besoins du territoire et des actions financées dans le cadre du PRE va être engagé. Il sera porté par les coordinatrices éducatives de territoire et fera l'objet de temps de travail réunissant les animateurs de réussite éducative et les partenaires des territoires.

c) La nécessaire articulation avec les autres dispositifs

Pour apporter des réponses adaptées et cohérentes, un travail d'articulation avec les autres dispositifs est nécessaire. C'est ce qui a été engagé notamment sur le 8^e arrondissement avec la Cité Educative Lyon 8.

Dans un premier temps, la Cité Educative a eu un rôle de renforcement du PRE sur le 8^e arrondissement, avec une amplification de 5 projets existants (agrandissement des périmètres ou des groupes) :

- « Passer la 6^{ème} en douceur » porté par le Centre Social des Etats-unis
- « Agora Ciné » porté par Bel Endroit pour une rencontre
- « Partir en colo pour grandir et mieux apprendre » porté par la Jeunesse au Plein Air
- Ateliers sciences portés par Ebullisciences
- Les accompagnements individualisés de l'AFEV

Avec les arrivées conjointes de la conseillère technique PRE (mars 2021) et de la cheffe de projet Cité Educative (avril 2021), un travail étroit a été amorcé en lien avec la coordinatrice éducative de territoire :

- partage d'informations sur les structures et les projets
- participation aux instances techniques respectives : la cheffe de projet Cité aux instances techniques PRE, et la CT PRE aux instances techniques Cité Educative (groupe ville et COTECH)
- articulation lors des programmations PRE et Cité éducative pour faire des propositions de financements cohérentes : quelques projets ont été réorientés vers le 3^e appel à manifestation d'intérêt (AMI) de la Cité éducative. Cet exercice reste limité car les calendriers ne coïncident pas.

Cette articulation sur le 8^e arrondissement reste à développer, et devra être élargie aux autres dispositifs lors d'un comité de financeurs en 2021-2022. Il permettra à la fois de coordonner les différents financements et de dégager des marges de manœuvre pour financer des actions répondant aux enjeux actuels, en les inscrivant dans les priorités du nouveau projet éducatif lyonnais.

5. SYNTHÈSE DES AVANCÉES ET PERSPECTIVES

a) Evaluation des objectifs 2021 : les avancées de l'année

Objectif n°1 – Poursuivre le travail de renforcement de la place des parents dans les parcours

- **100% des projets intègrent la dimension** de l'« implication de la famille »
- Formalisation de l'accord de la famille et du partage des objectifs du parcours (fiche dialogue)
- 1 atelier regards croisés avec présence de la famille

Objectif n°2 – Poursuivre la dynamique partenariale sur les territoires

- 2 rencontres territoriales (co-animées par les coordinatrices éducatives de territoires, conseillère technique PRE, conseillère techniques sociales)
- 6 ateliers regards croisés
- 4 commissions de veille éducative

Objectif n°3 – Développer le travail partenarial avec les collèges et renforcer l'accompagnement du public collégien

Les avancées

- 30 actions à destination des collégiens dont 6 nouvelles développées pour la rentrée 2021
- Elaboration de la fiche de poste d'un référent de parcours sur le 9^e, dédié au public collégien, en vue d'un recrutement début 2022
- **2 représentants du second degré** membres du CCRE, participation régulière d'1 représentant sur 2

A améliorer : 41 parcours collégiens / 93 en 2019-20

Objectif n°4 – Développer la thématique santé dans les projets et les parcours

Les avancées

- Rencontre inter-métiers sur chaque QPV pour faire connaissance / repérer les ressources
- 1 action avec l'Association de Prévention en Orthophonie du Rhône (APPOR)
- 2 nouveaux projets en construction pour la rentrée 2021

A améliorer : 10 % des parcours intègrent la dimension de la santé

Objectif n°5 – Développer la thématique accès aux loisirs dans les projets et les parcours

- 483 enfants orientés vers une offre de loisirs pour l'été 2021
- 137 parcours PRE ont intégré une orientation vers des loisirs pour l'été 2021
- Mobilisation des dispositifs Ville de Lyon (place réservées) et nationaux (colos apprenantes)

b) Perspectives

1. Développer les suivis individuels avec la mise en place de référents de parcours pour le public collégien

- Prolongation de l'expérimentation sur le 9^e arr.
- Élargissement sur le 8^e arr.

2. Développer de nouvelles actions en réponse aux besoins identifiés

- Développer des aides spécifiques pour répondre aux enjeux de santé
- Poursuivre l'accent mis sur l'accès aux loisirs dans les parcours

3. Poursuivre l'accompagnement des professionnels pour permettre une meilleure implication des familles dans les parcours

- Participer à l'organisation de formations inter-métiers (VDL, Education nationale, etc.)
- Contribuer à la constitution d'un pôle ressource « clinique de concertation » avec des référents locaux
- Poursuivre le travail sur les outils PRE (fiche dialogue, guide premier entretien avec les familles ...)

4. Redynamiser la communication et améliorer de la lisibilité du PRE

- Elaborer un guide à destination des professionnels impliqués dans le PRE / des nouveaux professionnels
- Dynamiser l'animation du PRE au sein des établissements scolaires en mobilisant tous les acteurs

ANNEXES

ANNEXE 1 - Exemple de parcours

MOMEN

Garçon âgé de 7 ans

Quartier de résidence : Paul Santy

PROBLEMATIQUES RENCONTREES

- Difficulté de comportement avec les autres : Il tape et insulte régulièrement ses camarades.
- Exclusion du temps méridien : le collectif le met à mal et les journées à l'école sont trop longues
- Parents séparés et en conflit
- Notification MDMPH depuis la grande section de maternelle
- Absentéisme

POINTS D'APPUI

- La relation duelle le rassure. Il lui arrive de venir au cabinet médical pour se calmer.
- Madame continue à cheminer et commence à faire confiance au service médicosocial
- Acceptation progressive d'un accompagnement plus soutenu (aide éducative)

LES AIDES DÉJÀ EN PLACE

- AESH sur le temps scolaire
- Suivi orthophonique (irrégulier)
- Equipes éducatives et équipes de suivi de scolarisation

OBJECTIFS

- Travailler l'alliance avec les parents pour permettre à Momen d'être en réussite
- Lui proposer un parcours de soins adapté

INTERVENTIONS PROPOSEES

- Suivi social (entretiens, écoute)
- Constitution et renouvellement du dossier MDMPH
- Accompagnement à l'inscription sur la plateforme pédopsychiatrique du Vinatier
- Ticket sport culture pour une adhésion à une licence de sport
- Vacances apprenantes
- Accompagnement individualisé par l'AFEV
- Rencontres régulières pour soutenir la mère dans ses démarches

BILAN/EFFETS CONSTATES

- Momen a participé à un séjour à la montagne durant une semaine qui s'est bien passée.
- Les liens de confiance avec Momen et sa mère sont établis. Madame a beaucoup cheminé et elle continue dans ce sens.
- Momen connaît et reconnaît l'équipe médico-sociale comme personne ressource à l'école, et sait nous solliciter.
- Le parcours de Momen se poursuivra l'année prochaine avec notamment la mise en place d'une aide éducative par la Métropole.

ANNEXE 2 – Cartographie

LA GEOGRAPHIE PRIORITAIRE QPV/QVA CONTRAT DE VILLE LYON 2015-2022



ANNEXE 3 – Liste des établissements scolaires du périmètre du PRE

3^e arr.

MONCEY

- Maternelle et élémentaire Painlevé
- Collège Dufy

5^e arr.

SOEUR JANIN

- Maternelle Truffaut
- Élémentaire Joliot Curie
- Collège Charcot

7^e arr.

GERLAND

- Maternelle et élémentaire Briand
- Collège Rosset

8^e arr.

ETATS-UNIS - LANGLET-SANTY

- Maternelles Fournier, Giono, Péguy et Pergaud
- Élémentaires Fournier, Giono, Péguy et Pergaud
- Collèges Guy et Longchambon

MERMOZ

- Maternelles De Gouges, Mermoz A et B, Pasteur
- Élémentaires Pasteur et Mermoz
- Collèges Grignard et Mermoz

MOULIN à VENT

- Maternelle et élémentaire Bordas

9^e arr.

DUCHÈRE

- Maternelles Anémones, Bleuets, Dahlias, Eglantines, Fougères et Géraniums
- Élémentaires Anémones, Bleuets, Dahlias, Fougères et Géraniums
- Collège Schoelcher

LOUCHEUR - GORGE DE LOUP

- Maternelle et élémentaire Zay
- Collège De Verazanne

VERGOIN

- Maternelle et élémentaire Daudet